

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AOUT 2023 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 8

Absents : 6

dont représentés : 4

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

11 août 2023

Délibération affichée en mairie

le : 30 août 2023

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 30 août 2023

Accusé réception reçu

le :

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Antoine ANTONA, Simon FIDELI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Fabienne PERALDI

Absents :

Lucette AMARO-CAPITAO, Hélène AUBRY (procuration à Antoine ANTONA), Barbara CASINI, Marie-Françoise MASSEI (procuration à Fabienne PERALDI), Raphaël PIERRE-BIANCHETTI (procuration à Pascal LECCIA), Patrick RINIERI (procuration à Paul BERNARDI)

Secrétaire de séance : Paul BERNARDI

Délibération n°004-007-2023 : Création d'un poste d'Adjoint administratif territorial à temps complet

Le Maire expose que compte-tenu des besoins du service, un poste d'Adjoint administratif territorial à temps complet (35h00) doit être créé à compter de ce jour.

L'agent sera recruté conformément au décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux.

Il sera affecté à la mairie de Cauro, et plus particulièrement au poste accueil, qui comprend notamment les missions suivantes : accueil du public, état civil, gestion du service périscolaire et école, gestion des biens communaux, gestion des assurances, gestion des archives.

Les dépenses résultant de cette création sont prévues au chapitre 64 du budget primitif.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **CREE** un poste d'Adjoint administratif territorial à temps complet
- ✓ **COMPLETE** le tableau des effectifs en ce sens
- ✓ **CHARGE** le Maire de procéder à la déclaration de création du poste et à la nomination afférente

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,

Pascal LECCIA

